



Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

ESTIMATION

N° D202509-528
En date du 15/09/2025

M. Mourad Eljalil
1 Rue Cuirassé Bretagne
29200 Brest

Plomberie

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Préparation et protection du chantier				
1.1	Protection des zones de travail Protection des sols et murs adjacents, bâchage	1 fft	120,00 €	10.0 %	120,00 €
2	Équipements sanitaires				
2.1	Baignoire acrylique Baignoire rectangulaire 170x70cm avec tablier	1 u	450,00 €	10.0 %	450,00 €
2.2	Robinetterie baignoire Mitigeur bain-douche chromé avec flexible et douchette	1 u	180,00 €	10.0 %	180,00 €
2.3	Installation baignoire Pose baignoire avec mise à niveau et étanchéité	3 h	65,00 €	10.0 %	195,00 €
3	Plomberie				
4	Finitions				
4.1	Tests et réglages Essais d'étanchéité et réglage débits	2 h	65,00 €	10.0 %	130,00 €
4.2	Nettoyage Nettoyage complet et évacuation déchets	1 fft	150,00 €	10.0 %	150,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.
Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT 1 225,00 €
TVA (10.0%) 122,50 €
Total TTC 1 347,50 €

Net à payer 1 347,50 €

Offre valable jusqu'au **15/10/2025**

Bon pour accord et signature

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.